

Stationnement au groupe scolaire

Chers parents

Le dernier conseil d'école s'est inquiété des comportements parfois dangereux de certains de nos concitoyens aux abords du groupe scolaire de DAUX.

La sécurité de tous étant une priorité je vous prie de trouver ci-dessous les principes de circulation à adopter pour permettre à tous, piétons, cyclistes, véhicules automobiles de se rendre au groupe scolaire de DAUX chaque jour.

Merci d'en prendre connaissance et de les respecter pour la sécurité de tous.

Le maire de DAUX

Zones de stationnement

L'école dispose de 3 zones de stationnement :

- Le parking devant l'école maternelle.
- Le parking derrière la salle des fêtes et devant l'école élémentaire.
- Le deuxième parking salle des fêtes en sol stabilisé calcaire.

Ces 3 parkings sont municipaux et le stationnement y est libre ; par ailleurs le parking de la mairie est proche des écoles.

Circulation : (voir schéma ci-joint)

Les véhicules se rendant au groupe scolaire doivent impérativement suivre le sens de giration :

- Au parking de l'école maternelle en suivant les flèches blanches au sol.
- Au parking de l'école élémentaire en suivant les flèches les flèches au sol.
- Au deuxième parking salle des fêtes en **repartant par le parking élémentaire obligatoirement** ; seuls les riverains résidents (maison au fond du deuxième parking salle des fêtes) peuvent repartir directement sans traverser le parking primaire (notamment les véhicules utilitaires)

Circulation piétonne

Afin de permettre aux piétons d'accéder aux écoles aucun véhicule ne doit stationner sur la zone jaune.

Arrêt minute

Les arrêts sont possibles mais pas le stationnement devant la salle des fêtes (emplacement marqué pour les bus) ; ils sont strictement interdits le mercredi midi (bus de Bouconne).

Vitesse

La vitesse est limitée à 15km/h sur le parking dès l'entrée à partir du chemin de Mirande.

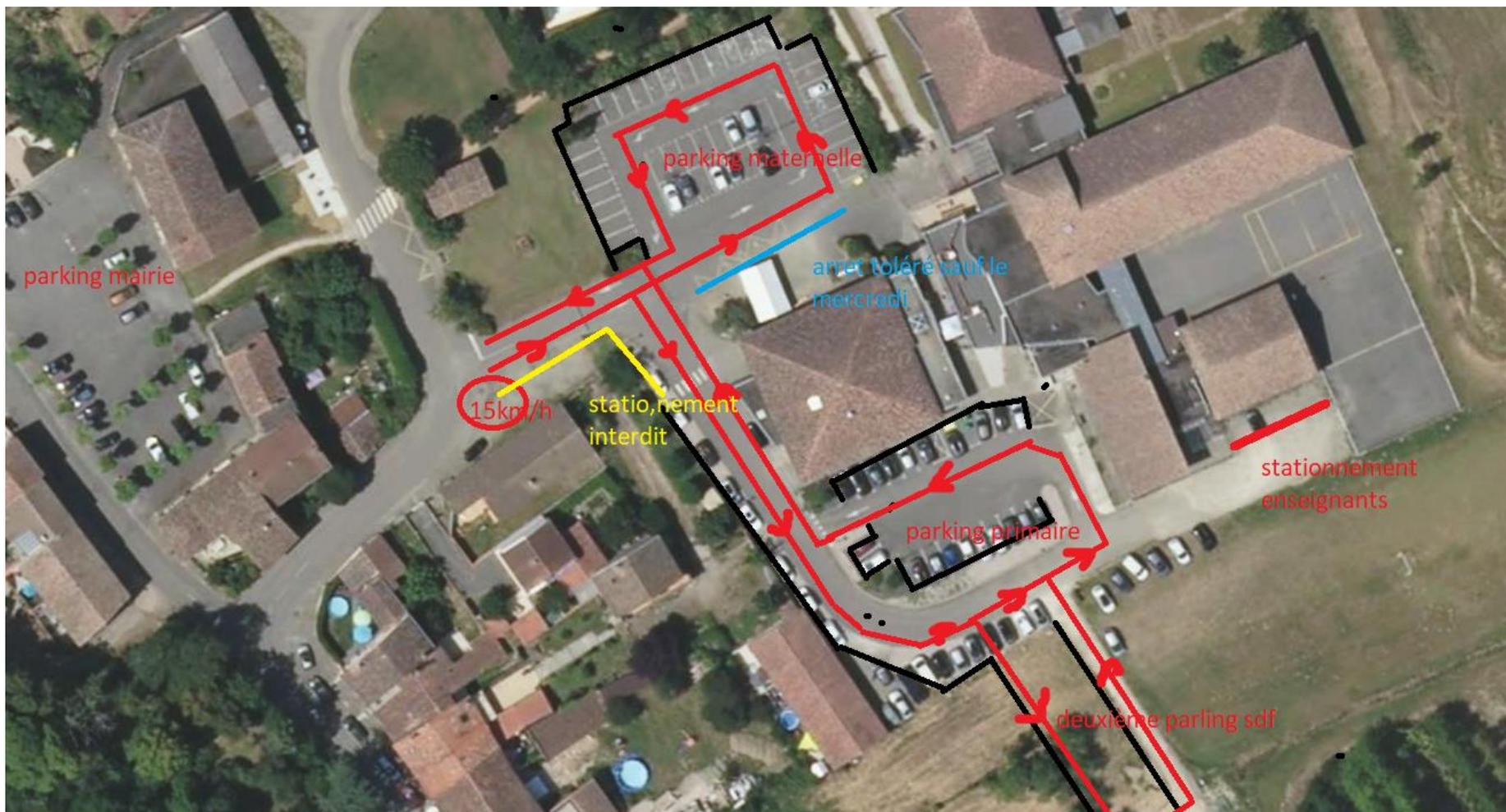


Schéma de principe des sens de circulation à respecter

